

# Les profs de religion attaqueront en justice le cours de citoyenneté

■ Une action devant la Cour constitutionnelle est programmée dès cet été.

L'été s'annonce plus chaud que prévu pour le cours de philosophie et de citoyenneté, qui fait l'objet d'un décret en bonne et due forme depuis mercredi (*"La Libre"* du 24/6).

Alors que les profs de morale annonçaient cette semaine qu'ils attaqueraient ce décret en Justice – ils ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas la priorité sur les profs de religion pour pouvoir le donner, *"La Libre"* a appris ce vendredi que des profs de religion imiteront leurs collègues.

Si les arguments juridiques précis sont encore en cours de rédaction par l'avocat Frédéric Kern qui les accompagnera, les enseignants confirment qu'ils saisiront la Cour constitutionnelle dès cet été, après la parution du décret dans le *"Moniteur"*.

Pour rappel, ce cours de philosophie et de citoyenneté remplacera une des deux heures du cours de religion ou de morale dans les écoles publiques et dans celles du réseau libre non confessionnel. Il pourrait même se donner à raison de deux heures par semaine pour les élèves qui le souhaiteraient.

L'existence de ce cours amajorera de facto les horaires des profs de religion et de morale qui seront pour autant prioritaires pour le donner en 2016 et 2017.

## Les parents seront de la partie

En attendant, les raisons du courroux des profs de religion sont multiples, explique Sultana Kouhmane qui enseigne la religion islamique à Bruxelles.

*"En premier lieu, nous nous interrogeons sur la proportionnalité entre les objectifs visés par ce décret, et les moyens mis en place pour y arriver. Les objectifs du cours de citoyenneté étaient déjà très largement remplis par les cours de morale et de religion qui, dans les faits, permettaient aux élèves de différentes confessions de dialoguer, contrairement à ce que l'on a voulu*

*faire croire. Pourtant, on a décidé de tout changer, menaçant par là notre avenir. Beaucoup de profs de religion ne pourront pas enseigner le cours de citoyenneté car ils n'ont pas le grade de bachelier. De plus, les profs de religion et de morale ne seront prioritaires pour le donner que durant la seule année 2016-2017. Avec ce cours, on a clairement programmé notre fin."*

Le collectif de profs de religion qui entamera ce recours est formé, pour l'instant, d'une cinquantaine d'enseignants. Il est également rejoint par des parents, assure Sultana Kouhmane.

*"Cette année, le cours qui précédait le cours de citoyenneté et qui avait été intitulé EPA, pour encadrement pédagogique alternatif, n'avait été choisi que par une très petite minorité des parents. Et aujourd'hui, malgré cela, on veut leur imposer ce cours de citoyenneté qui n'est qu'une copie de l'EPA."*

*"Enfin, conclut l'enseignante, nous remettons en question la pertinence du concept de neutralité mis en avant dans le programme de ce cours de citoyenneté."*

**BdO**

*"Beaucoup de profs de religion ne pourront pas enseigner le cours de citoyenneté car ils n'ont pas le grade de bachelier. On a clairement programmé notre fin."*

**SULTANA KOUHMANE**  
Prof de religion islamique.